

# DECISION RELATIVE AUX DROITS A ACQUITTER PAR LES FAMILLES

Tarifs applicables en septembre 2018, pour l'année scolaire  
2018/2019

## Droits d'inscription et assurance :

<u>Crèche / TPS</u>	<u>Maternelle PS/MS</u>
1800 DHS	1800 DHS

## Droit de scolarité :

<u>Crèche / TPS</u>	<u>Maternelle PS/MS</u>
1800 DHS	1550 DHS

**Réductions :** 100dhs de remise sur la mensualité à partir de 2 enfants scolarisés au Jardin d'enfants l'Arc en ciel.

## Droits de restaurations :

<u>Cantine</u>	<u>Garde de 16h30 à 17h30</u>
600 DHS	200dhs/mois et 5dhs les mn en cas de retard

La direction.

Je soussigné(e).....père, mère, tuteur de l'enfant

.....

Avoir pris connaissance de la nouvelle tarification d'Arc en ciel.

Signature des parents :